
AVIS

Rapport bisannuel 2020-2021 sur la Précarité, la Pauvreté et l'Exclusion sociale

Demandeur	Ministre Alain Maron
Demande reçue le	21 septembre 2022
Demande traitée par	Commission Economie - Emploi - Fiscalité - Finances Commission Diversité - Egalité des chances - Pauvreté
Avis adopté par l'Assemblée plénière du	17 novembre 2022

Préambule

Cette demande d'avis concernant le Rapport 2020-2021 sur la Précarité, la Pauvreté et l'Exclusion sociale s'inscrit en exécution de l'article 4 § 2 de l'Accord de coopération entre l'État fédéral, les Communautés et les Régions, signé le 5 mai 1998, relatif à la continuité de la politique en matière de pauvreté qui indique : « *Dans le mois qui suit sa réception, le Rapport est transmis par le Gouvernement fédéral au Conseil National du Travail et au Conseil Central de l'Économie, qui rendent un avis dans le mois, à propos notamment des domaines qui relèvent de leurs missions. Selon la même procédure, les Communautés et les Régions demandent également un avis à leurs propres organes d'avis compétents dans ce domaine* ».

Depuis 2005, Brupartners a rendu des avis sur huit Rapports bisannuels. Son dernier avis portant sur la question, rendu le 17 septembre 2020, portait sur le Rapport bisannuel intitulé « durabilité et pauvreté ».

Par ailleurs, Brupartners est également saisi régulièrement pour avis par l'Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale quant aux Rapports sur l'état de la pauvreté et Plans bruxellois de lutte contre la pauvreté.

Ce **onzième** Rapport intitulé « *Solidarité et pauvreté* » traduit le besoin de développer une solidarité active, inclusive et holistique afin de réduire les situations de pauvreté en Belgique. Le Rapport considère en effet que les crises (COVID-19, inondations de 2021) ont montré à quel point les mécanismes de solidarité sont cruciaux pour soutenir les populations fragilisés et les empêcher de tomber dans des situations de pauvreté. Il met en évidence que cette solidarité est particulièrement importante dans deux domaines particuliers : la fiscalité et le travail.

Lors des concertations mises en place pour la rédaction du Rapport, il a été constaté comment la sécurité sociale était au centre du dispositif de solidarité en Belgique et comment les limites de celle-ci ou son exclusion peuvent porter préjudice aux droits des personnes en Belgique.

Avis

1. Considérations générales

Brupartners tient à souligner une nouvelle fois la qualité du travail ainsi que la qualité des analyses du Rapport et du Service de lutte contre la Pauvreté, la Précarité et l'Exclusion sociale.

Brupartners pointe toutefois le manque de prise en compte des spécificités bruxelloises dans le contenu du Rapport. Il considère qu'une consultation plus en amont des instances bruxelloises et des acteurs de la lutte actifs à Bruxelles permettrait de mieux cibler les besoins spécifiques de la capitale.

Brupartners rappelle également l'importance de la concertation sociale à Bruxelles et de manière générale en Belgique. En effet, la concertation sociale regroupe l'ensemble de la société civile grâce aux syndicats (travailleurs), les représentants patronaux du secteur non-marchand (mutuelles, associations, ONG, collectifs, etc.) et ceux du secteur marchand (indépendant, etc.). Il représente ainsi un canal de concertation reconnu et efficace. Il déplore que cet élément ne transparaisse pas mieux dans le chapitre 1.2 « Faire société », au risque de multiplier les lieux et moments de concertation avec des acteurs dont la légitimité et représentativité peuvent poser question.

Plus généralement, **Brupartners** partage les conclusions du Rapport quant à la pertinence du lien entre solidarité et lutte contre les situations de pauvreté. Comme mentionné dans le Rapport, l'importance de ce lien est très clairement apparu lors de la crise du COVID-19 et apparaît encore comme fondamental dans la résilience face à la crise énergétique. **Brupartners** partage à ce sujet la place centrale accordée à la sécurité sociale et pointe l'importance de sa gestion paritaire.

Brupartners rappelle néanmoins que la pauvreté n'est pas une fatalité et résulte aussi de choix politiques. Dès lors, il convient également de mettre l'accent sur des politiques de répartition des richesses notamment via une sécurité sociale forte, des minima sociaux et salaires permettant de vivre décemment, une politique de l'emploi luttant contre la précarisation de celui-ci, une offre de formations aux métiers de demain, ainsi que de services publics et collectifs de qualité et accessibles à toutes et tous.

Toutefois, **Brupartners** rappelle que la lutte contre les situations de pauvreté ne peut se suffire du seul recours à la sécurité sociale et qu'une vision d'ensemble de la lutte contre la pauvreté doit prévaloir dans la conception des politiques publiques. A ce sujet, s'il considère important de faire des liens entre les différentes actions visant les personnes en situation de pauvreté, il s'interroge sur la décision du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale de fusionner le Programme d'actions de lutte contre la pauvreté, le Plan Santé Bruxellois (COCOM) et le Plan stratégique de promotion de la santé (COCOF). En effet, **Brupartners** considère – comme déjà mentionné dans son avis sur l'avant-projet de décret et ordonnance conjoints relatif à l'adoption et à la mise en œuvre du Plan social santé intégré bruxellois¹ – qu'il est nécessaire, dans la conception d'un tel Plan, d'élargir la concertation afin d'inclure l'ensemble des acteurs des secteurs concernés afin de ne pas élaborer des politiques oubliant certains groupes cibles.

Brupartners regrette à nouveau qu'une analyse de genre transversale et approfondie n'apparaît pas dans le Rapport. Par ailleurs, il demande que le Conseil bruxellois de l'égalité entre les femmes et les hommes puisse être saisi et rendre un avis sur ce Rapport et les prochains rapports bisannuel du Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale. **Brupartners** s'étonne d'ailleurs que des organismes comme Unia ou l'Institut pour l'Égalité des femmes et des hommes n'aient pas été consultés au cours du processus d'élaboration de ce Rapport. **Brupartners** regrette en outre que le Rapport ne mentionne pas le Monitoring socio-économique.

Brupartners regrette enfin que le « Chapitre IV - Chemins vers la solidarité et la justice » ne soit pas mieux mis en avant dans le rapport vu qu'il indique les revendications et propositions de solutions pertinentes et assez précises. Finalement, Brupartners regrette aussi que le Rapport se limite principalement à une approche analytique, et ne soit pas plus ambitieux sur la vision sociétale, économique et politique qui devrait être prônée pour lutter efficacement contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale.

2. Considérations particulières

2.1 Focus sur la Région de Bruxelles-Capitale

Brupartners prend acte que le Service de lutte contre la Pauvreté, la Précarité et l'Exclusion sociale utilise les indicateurs existants aux niveaux national et régional pour appuyer ses constats et formuler

¹ [A-2022-046-BRUPARTNERS](#).

ses recommandations. Ainsi, les éléments statistiques mentionnés dans le Rapport bisannuel résultent de l'analyse, entre autres, des indicateurs présents dans le Plan d'Action National Inclusion Sociale, dans les différents instruments du *Studiedienst van de Vlaamse Regering* ou dans ceux de l'Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique. Il est également tenu compte des statistiques des CPAS, de celles du Registre national ou de la Banque-Carrefour de la Sécurité sociale. Enfin, pour cerner la situation en Région de Bruxelles-Capitale, ce sont principalement les données de l'Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale qui sont examinées.

Brupartners regrette à ce titre la non-utilisation des statistiques disponibles auprès de l'IBSA, de [view.brussels](#) ou d'[equal.brussels](#) comme sources primaires. Bien que ces données soient souvent reprises dans d'autres publications utilisées par le Service de lutte contre la Pauvreté, la Précarité et l'Exclusion sociale, y avoir recours directement permettrait de mieux cibler les spécificités bruxelloises.

Brupartners salue la prise en considération d'aspects tant nationaux que régionaux. Toutefois, la situation de la Région bruxelloise en matière de pauvreté est spécifique à de nombreux égards. En effet, en Région bruxelloise, environ un cinquième de la population active vit avec une allocation d'aide sociale ou un revenu de remplacement². Par ailleurs, le flux migratoire est important à Bruxelles et la Région accueille de nombreux « nouveaux arrivants ». Le chômage important des jeunes, les inégalités sociales et socio-spatiales, la pauvreté infantile, la cherté du logement, le nombre de personnes sans papiers, la présence de nombreuses familles monoparentales, une ville riche et des habitants pauvres font aussi partie du paysage socio-économique bruxellois. Partant du constat que les grandes villes du pays concentrent une grande partie de la pauvreté et présentent les plus grands taux d'inégalité, **Brupartners** considère essentiel de correctement prendre en compte toutes les caractéristiques de celles-ci pour lutter contre les situations de pauvreté.

A cet effet, **Brupartners** invite le Service de lutte contre la Pauvreté, la Précarité et l'Exclusion sociale à :

- Impliquer l'ensemble des partenaires bruxellois (acteurs politiques, interlocuteurs sociaux, organisations représentant la société civile, ...)
- Faire participer activement à la rédaction du rapport les divers publics cibles (jeunes, personnes d'origine étrangère, personnes faiblement qualifiées, ...)

2.2 Publics cibles

Brupartners rappelle également l'importance de porter une attention particulière à certains groupes spécifiques régulièrement victimes de discriminations notamment dans leur insertion dans le monde de l'emploi. En effet, pour ces personnes déjà souvent fragilisées par une situation à plus haut risque de pauvreté, les différentes crises ont un effet démultiplicateur et créent des situations aux conséquences néfastes longues. Il est fait référence principalement aux jeunes, aux chômeurs de longue durée, aux personnes en situation de handicap, ou dont l'état de santé les expose davantage aux problèmes, aux personnes qui vivent en institution, aux familles monoparentales ainsi qu'aux populations moins visibles, telles que les personnes sans-papiers ou les personnes sans domicile fixe ainsi qu'aux travailleurs précaires et aux étudiants en emploi. Ces groupes sont particulièrement exposés à des difficultés liées à l'accès aux droits. La crise du COVID-19 a clairement accentué ces

² Observatoire de la Santé et du Social Bruxelles, [Baromètre social](#), Rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté, 2020.

difficultés pour ces groupes-cibles comme l'illustre le Rapport d'UNIA publié le 12 novembre 2020 et intitulé « les droits humains à l'épreuve »³.

Brupartners regrette qu'une partie du Rapport ne soit pas dédiée spécifiquement à ces groupes-cibles qui sont particulièrement vulnérables et peuvent plus facilement se retrouver en situation de pauvreté ou de précarité.

Par ailleurs, un nombre important de personnes sans-papiers se trouvent à Bruxelles (Caritas mentionne 150.000 personnes), dont une grande partie sont également sans domicile. Vu leur situation particulièrement vulnérable, ces personnes sont davantage exposées à des situations de grande précarité et n'ont accès à aucun droit. Brupartners soutient qu'une action de lutte contre la pauvreté à Bruxelles ne peut s'envisager sans faire un focus approfondi sur ce public spécifique.

Brupartners rappelle à cet égard les considérations émises dans plusieurs de ses avis relatifs aux situations de pauvreté de certains de ces groupes-cibles, et notamment sur l'impact de la crise du COVID-19 sur ceux-ci⁴.

2.3 Evaluation

Brupartners prend acte de la procédure de suivi prévue à l'article 4 de l'accord de coopération du 5 mai 1998 entre l'Etat fédéral, les Communautés et les Régions relatif à la continuité de la politique en matière de pauvreté qui prévoit d'une part, la remise du Rapport aux Gouvernements des Communautés et des Régions et d'autre part, que toutes les parties signataires s'engagent à tenir un débat relatif au contenu du Rapport et des avis et, en particulier, aux recommandations et propositions formulées dans le Rapport.

Cependant, **Brupartners** regrette que chaque Rapport bisannuel semble indépendant des rapports précédents. Il estime nécessaire de procéder à une évaluation des impacts des recommandations formulées précédemment dans le Rapport et d'en tenir compte lors de l'élaboration du Rapport suivant. Cette évaluation permettrait d'assurer la continuité de ce processus.

Brupartners souhaite que le Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale puisse, chaque année, lui assurer un suivi de chaque rapport et des recommandations.

2.4 Thèmes transversaux

Accès aux droits

Brupartners rappelle que l'accessibilité des services publics à tous les citoyens est la condition essentielle d'une effectivité des droits individuels. Il importe dès lors qu'une réflexion soit menée pour permettre aux services publics de gérer non seulement les situations de crise, mais également les diverses situations individuelles des citoyens pour éviter le non-recours aux droits.

Pour faciliter l'exercice des droits et éviter le non-recours aux droits, **Brupartners** demande qu'une étude sur la mise en place de l'automatisation des droits soit faite. Des investissements doivent être réalisés afin de permettre à tout personne éligible à un droit fondamental ou à une prestation sociale d'en bénéficier effectivement. Ces investissements doivent aller de pair avec le développement de coopérations et de collaborations entre les différentes instances d'aides en vue d'harmoniser les conditions d'octroi et de permettre un échange de données.

³ [COVID-19 : les droits humains à l'épreuve \(2020\) | Unia.](#)

⁴ Voir par exemple [A-2021-051-BRUPARTNERS](#), [A-2021-049-BRUPARTNERS](#) et [A-2021-002-BRUPARTNERS](#).

Emploi

Brupartners souligne que l'ensemble des mesures prises pour favoriser l'emploi se doivent de suivre quatre axes⁵ :

- Stimuler l'économie et l'emploi
- Soutenir les entreprises, les emplois existants et les revenus
- Protéger les travailleurs sur leur lieu de travail
- User du dialogue social pour trouver des nouvelles solutions

Par ailleurs, **Brupartners** soutient que l'emploi durable et de qualité est l'un des leviers essentiels dans la lutte contre la pauvreté. A ce titre, nous rappelons l'importance de l'existence d'un monitoring de la qualité de l'emploi en Région Bruxelloise.

Brupartners demande qu'une attention particulière soit portée aux personnes en situation de transition pour que celles-ci conservent en tout temps leurs droits et n'aient pas à subir une perte de revenus à la suite d'un changement de statut. Cette garantie doit aller de pair avec une reconnaissance des statuts plus atypiques ou de plateforme permettant à tous les travailleurs et travailleuses de bénéficier de la sécurité sociale.

Brupartners souligne l'importance du travail bénévole ou volontaire qui contribuent au renforcement de la solidarité. Toutefois, il considère que ces activités bénévoles ne doivent pas s'effectuer au détriment du système de la sécurité sociale et des obligations des différents gouvernements en place. Par ailleurs, Brupartners insiste sur le fait que le travail bénévole ou volontaire ne doit pas se substituer à l'action de l'Etat, d'une part, et ne soit pas utilisé comme un levier, un outil de la politique de l'emploi.

La crise a démontré par ailleurs à quel point il est essentiel de structurer convenablement les liens entre vie familiale/privée et vie professionnelle. A cet effet, **Brupartners** recommande de renforcer le réseau des crèches et d'augmenter le nombre de place. L'accueil de la petite enfance, surtout pour les familles monoparentales, constitue l'un des freins les plus importants à la remise à l'emploi, et renforce ainsi les mécanismes de pauvreté évoqués plus haut pour ces personnes.

Brupartners recommande également de renforcer le réseau des partenaires de formation, et d'informer de manière exhaustive (les avantages et les inconvénients) sur les différentes formules en termes d'interruptions de carrière, de congés parentaux (crédit-temps et congés spécifiques) en tenant compte du partage possible des responsabilités entre les deux parents et en s'inspirant des bonnes pratiques. Comme le souligne le Rapport, **Brupartners** recommande à cet égard de veiller et de remédier aux inégalités dans l'utilisation de ces formules d'adaptation du temps de travail pour qu'elles puissent bénéficier à tous et toutes.

Brupartners rappelle l'impact des crises sur les situations individuelles. Il plaide pour que ces impacts soient pris en compte dans le traitement individualisé des situations d'emploi ou de non-emploi – en appliquant toujours un principe d'égalité et de proportionnalité –, notamment en ce qui concerne l'octroi de droits ou d'avantages.

Fiscalité

Brupartners considère, au-delà de toute réforme nécessaire, que la fiscalité se doit d'être récoltée de façon juste. Il est donc nécessaire que les contribuables ne soient pas imposés sur des montants qui

⁵ Axes mis en valeur pour les politiques de reprise par l'Organisation internationale du travail.

ne soient pas dus, mais il est également impératif que les contribuables ne soient pas en situation d'éviter l'impôt. **Brupartners** considère ce principe comme essentiel à la solidarité.

A ce sujet, **Brupartners** considère comme primordial que les différentes entités du pays s'accordent sur une certaine harmonisation des règles fiscales pour ne pas créer les conditions d'une concurrence fiscale entre elles.

Brupartners plaide également pour que chaque mesure fiscale prise par les autorités vise à rendre la fiscalité en Belgique plus attractive, plus simple et plus juste pour l'ensemble des citoyens. A cet égard, il estime que les objectifs suivis par une réforme de la fiscalité se doivent de répondre aux enjeux essentiels des ménages, travailleurs et entrepreneurs bruxellois. Enfin, les mesures prises doivent également permettre aux services publics et à la solidarité d'être effectivement fonctionnels. **Brupartners** pointe à ce sujet la situation délicate des finances des communes bruxelloises et rappelle qu'il a souvent plaidé pour une harmonisation des taxes communales à Bruxelles pour une plus grande simplification administrative.

Digitalisation des services publics et de la société

Avant toute chose, **Brupartners** rappelle l'importance d'un accès garanti à l'ensemble des services publics. Ces services doivent rester physiquement accessibles à tous et toutes, hors accès numérique, et permettre aux citoyens d'avoir la possibilité de parler et de se retrouver face à une personne qualifiée dans le cadre de la prise en charge de leurs dossiers.

Les avancées numériques doivent permettre de garantir l'égalité de traitement administratif des citoyens en suivant trois grands principes : simplicité, accessibilité, lisibilité et transparence. Pour permettre la concrétisation de ces principes, **Brupartners** demande qu'un regard très attentif soit porté à l'inclusion numérique. A l'instar des politiques mises en place au Royaume-Uni, un pourcentage des économies d'échelle réalisées grâce à la digitalisation doit être réinvesti dans la formation et l'aide aux plus impactés par cette fracture. Il importe aussi que les changements survenant lors de l'application de l'ordonnance « Once Only » permettent une meilleure transition des citoyens d'un statut à l'autre sans que ceux-ci ne se retrouvent dans une situation où il leur soit impossible de revendiquer leurs droits. **Brupartners** rappelle donc en ce sens son avis sur l'avant-projet d'ordonnance « Once Only »⁶.

Brupartners rappelle également en ce sens qu'il considère que la digitalisation de la société est le moment approprié pour penser l'automatisation des droits. Les nombreux mécanismes mis en place dans ce cadre doivent en effet aussi permettre de remédier aux nombreux problèmes rencontrés par les personnes dans des situations de transition ou lors d'un changement de statut. A ce sujet, il rappelle son avis d'initiative sur le Plan d'appropriation numérique⁷.

Brupartners demande également que se développe une « culture du web » inclusive au sein des Administrations et de leur fonctionnement. Ceci afin de veiller à ce que les évolutions numériques n'éloignent pas certaines populations des Administrations publiques. Pour permettre cela, il importe de repenser l'ensemble des formations disponibles au public bruxellois en y intégrant un angle numérique afin de non seulement rendre ces formations plus pérennes mais aussi d'offrir aux participants les clés pour participer activement au monde digital tel qu'il se forme.

⁶ [A-2019-035-CES](#).

⁷ [A-2021-042-BRUPARTNERS](#).

Brupartners rappelle également l'accès difficile ou l'impossibilité pour certaines familles d'accéder aux plateformes d'enseignement en ligne. Il prône donc que soit mis à l'étude des mécanismes permettant aux familles subissant les conséquences de la fracture numérique d'accéder à ces services en tout instant.

Au-delà, **Brupartners** insiste pour que l'ensemble des possibilités offertes aux citoyens dans le cadre de la digitalisation de la société soient non seulement bien communiquées mais également extensivement expliquées aux utilisateurs. Ceci doit se faire en prenant en compte les spécificités des différents publics-cibles à Bruxelles, notamment le degré d'éloignement de la chose numérique et le degré d'alphabétisation.

Santé

Brupartners s'étonne qu'il ne soit nullement fait mention dans le rapport des impacts en termes de santé des situations de pauvreté. En effet, la pauvreté a des conséquences lourdes en termes d'accès aux soins de santé et de sur-représentation des personnes pauvres ayant des problèmes graves de santé.

2.5 Impact de la crise liée au COVID-19

A Bruxelles, le contexte socio-sanitaire défavorable⁸ a eu pour conséquence une plus grande fréquence du non-recours aux droits sociaux et d'une absence de protection sociale. En effet, près de 30% des Bruxellois déclaraient en mars 2021 avoir subi une perte de revenu à la suite de la crise du COVID-19 et ils étaient encore 17% à déclarer une perte en octobre 2021⁹. La crise ayant impacté de façon différente la population en Région bruxelloise, selon la situation de chacun vis-à-vis de l'emploi, des ressources disponibles, de l'accès ou non au système de protection sociale, des conditions de logement, etc. **Brupartners** tient à souligner en premier lieu qu'il convient d'analyser l'impact de la crise de façon différenciée, notamment en usant du *gender mainstreaming*. Les femmes étant plus exposées à la pauvreté que les hommes en Région de Bruxelles-Capitale, les indicateurs choisis doivent permettre aux décideurs de pointer les éléments de réponse qui permettront d'éviter une inégalité plus grande entre les genres et d'éviter la discrimination des groupes cibles.

A ce sujet, **Brupartners** demande qu'une réflexion soit menée à propos des mesures prises dans l'urgence qui ont pu favoriser certaines catégories de revenus tout en n'améliorant aucunement la situation des travailleurs les plus précarisés. Il n'est pas acceptable que des mesures prises par le Gouvernement, même dans l'urgence, accentuent les inégalités en ciblant uniquement les profils plus favorisés¹⁰.

L'analyse de la situation selon des critères spécifiques doit être appliquée afin également de mieux constater quels secteurs, fonctions et types d'emploi ont été les plus touchés par cette crise. **Brupartners** demande que cette analyse soit transversale et permette de limiter, voire de supprimer les difficultés d'accès aux droits de ces groupes, tout en permettant de réduire les inégalités entre les

⁸ Un diagnostic socio-économique est disponible dans le dernier [Baromètre social de l'Observatoire de la Santé et du Social](#).

⁹ Perspective.brussels, [Diagnostic socio-économique, territorial et environnemental de la Région de Bruxelles-Capitale suite à la pandémie Covid-19](#), mai 2022, p. 74.

¹⁰ On vise, par exemple ici, la discrimination introduite par la possibilité de suspendre le paiement des mensualités hypothécaires, mais non des loyers, et la suspension des mensualités de prêts à tempérament, et non des autres formes de prêt ou de plan de paiement d'apurement des arriérés.

différents pans de la population bruxelloise. Les travailleurs de la sous-traitance sont par exemple souvent ignorés car agrégés dans d'autres catégories dans les statistiques.

Brupartners plaide également pour que l'impact du chômage temporaire sur les revenus des ménages soit rapidement et entièrement évalué afin de le prendre en compte dans les prochaines politiques publiques et éviter un creusement des inégalités. Cette évaluation doit particulièrement mettre en lumière la situation des personnes percevant des revenus les plus faibles, qui sont les plus touchées par des pertes de revenus à cause du chômage temporaire. Avant la crise, ces ménages n'avaient déjà que très peu de capacité d'épargne. Il s'en suit que cette perte de revenu a nécessairement affecté négativement et de façon importante la capacité des ménages concernés à faire face aux dépenses contraintes et à se procurer les articles de première nécessité, ce dont témoigne le recours accru à l'aide alimentaire.

Enfin, **Brupartners** considère comme fondamental qu'il soit donné priorité au bon fonctionnement de la lutte contre la pauvreté. A cet effet, il considère que les enjeux de ce combat ne peuvent subir les attermoissements de la gouvernance en Belgique. Ces enjeux doivent se concevoir dans leur globalité et les prochaines réflexions portant sur la gouvernance de notre pays doivent impérativement prendre ceux-ci en compte.

2.6 Crise énergétique

Brupartners invite le Service de lutte contre la Pauvreté, la Précarité et l'Exclusion sociale à se positionner rapidement sur les mesures prises par les différents niveaux de pouvoirs pour lutter contre les effets de la crise énergétique sur les citoyens. Même si **Brupartners** salue le fait que des mesures curatives soient mises en place dans le cadre de cette crise, il déplore néanmoins le fait que peu de solutions structurelles, préventives et audacieuses n'aient été discutées et mises en place.

3. Considérations concernant les recommandations

Brupartners prend acte des 61 recommandations formulées dans le Rapport. Il estime qu'il serait opportun d'y apporter une attention sérieuse et, dans la mesure du possible, des réponses adéquates. Ceci notamment sur base des analyses successives effectuées par le Service de lutte contre la Pauvreté, la Précarité et l'Exclusion sociale qui démontrent que, malgré la détermination d'objectifs de réduction de la pauvreté, la situation n'évolue que très lentement (voire régresse).

Dans le cadre du présent avis, **Brupartners** a décidé de s'exprimer d'une part, sur les recommandations qui lui semblaient les plus importantes et d'autres part, sur celles pouvant être utiles aux pouvoirs régionaux.

*

* *